



EDITORIAL

Phénomène transnational, la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme nécessite des actions coordonnées au plan international ainsi que la coopération internationale.

Dans ce cadre, plusieurs articles ont été consacrés à ce sujet. A cet effet et afin de répondre aux besoins des partenaires de la CTRF, notamment les professions financières et non financières, les autorités de contrôle, de supervision et de régulation dont elles relèvent ainsi que des particuliers, la CTRF a édité une nouvelle lettre d'information, à paraître chaque quinzaine, sur les actualités internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La nouvelle lettre d'information des actualités internationales vient en complément de la revue de la presse nationale déjà disponible sur le site Web institutionnel de la CTRF : <http://www.mf-ctrf.gov.dz/> dont l'architecture globale a été améliorée à l'instar des sites Web des autres Cellules de Renseignement Financier du monde.

Les informations sont accessibles par thème et par type d'information publiées également sur le site Web institutionnel de la CTRF.

Quand un format électronique est accessible, un lien vers ces articles y est également proposé.

Le Président de la CTRF
Abdenour HIBOUCHE

Le Point Économie

Lutte contre le terrorisme : Michel Sapin veut mobiliser l'Europe

Bercy veut assécher financièrement les djihadistes et en profiter pour rendre le système bancaire plus transparent. Un casse-tête pour l'Union européenne.

"Le financement du terrorisme, c'est la priorité des priorités." Mardi matin, Michel Sapin a annoncé la couleur, en marge de l'Ecofin, le conseil "Affaires économiques et financières" de l'Union européenne. Le ministre des Finances français entend bien emporter l'adhésion de ses partenaires sur un certain nombre de propositions, qu'il prépare depuis de longs mois et qui visent à assécher les sources de financement de Daech. « Le financement du terrorisme est un sujet qui ne date pas d'aujourd'hui, explique le ministère. Sauf qu'avant il s'agissait principalement de repérer les grands mouvements de fonds vers les zones de conflit. » Depuis les attaques de janvier visant Charlie Hebdo et l'Hyper Cacher de Vincennes, les autorités ont enfin pris la pleine mesure de la menace terroriste.

Comment détecter les petits mouvements d'argent ? Comment contrôler le parcours d'un aspirant terroriste lorsque quelques centaines d'euros à peine lui suffisent parfois à rejoindre la Syrie, à s'acheter une arme ou à louer une chambre d'hôtel ? Le gouvernement veut en profiter pour

faire d'une pierre deux coups, en luttant contre le blanchiment d'argent et en rendant le système bancaire plus transparent.

Crédits à la consommation, cartes prépayées... Une lutte de tous les instants avec les acteurs du secteur, dont certains ont construit leur business sur l'anonymat des transactions financières. Un haut magistrat résume la situation : « Nous devons apprendre à faire face au terrorisme low-cost. » Analyse.

- Limiter les paiements en espèces

En septembre 2015, pour freiner la prolifération des paiements en espèces (par nature intraquables), le gouvernement a imposé de nouveaux seuils. Les Français vivant en France ne peuvent désormais plus régler leurs achats en liquide au-delà de 1 000 euros (10 000 euros pour les touristes étrangers).

Aujourd'hui, les personnes qui voyagent avec des valeurs de plus de 10 000 euros (argent, or, métaux précieux...) sont tenues de les déclarer en douane lors de leur entrée sur le territoire français. Les autorités veulent que cette obligation soit étendue aux transports de capitaux par voie de fret (les colis postaux, par exemple). Problème, cette obligation n'est que déclarative et très largement théorique. Les douaniers n'ont pas les moyens de contrôler efficacement les voyageurs.

- Contrôler l'identité lors des opérations de change

Il est aujourd'hui possible d'échanger des devises de façon

anonyme auprès d'un professionnel pour un montant allant jusqu'à 8 000 euros », selon une note de Bercy. Au 1er janvier 2016, les professionnels auront l'obligation de demander une pièce d'identité pour toute opération dépassant 1 000 euros.

- Multiplier les signalements à Tracfin,

À partir du 1er janvier 2016, les banques auront l'obligation de signaler à Tracfin tous les dépôts et retraits d'espèces supérieurs à 10 000 euros par mois. Problème, cette mesure ne concerne que les retraits bancaires. Rien n'est prévu pour les personnes qui déposent des sommes de cash très importantes dans leur coffre-fort, loué dans telle ou telle banque. La question s'est posée encore récemment dans l'affaire Air Cocaïne. Une banquière avait accepté sans sourciller de compter en petites coupures plusieurs centaines de milliers d'euros, sans faire le moindre signalement à Tracfin.

- Être plus rigoureux sur les crédits à la consommation

Il y a quelques mois, La Voix du Nord révèle qu'Amedy Coulibaly avait contracté un crédit à la consommation chez Cofidis pour plus de 6 000 euros. De l'argent qui pourrait avoir servi à ses actions terroristes. Le crédit à la consommation est une source de financement courante chez les djihadistes. En décembre, six disciples de Salim Benghalem – un des pires bourreaux français de Daech – comparaissaient ainsi devant le tribunal correctionnel de Paris. L'un d'entre eux était soupçonné d'avoir voulu utiliser une vieille carte d'identité de Benghalem pour décrocher des prêts, qui serviraient ensuite à financer leur voyage vers la Syrie. Interrogé sur ces prêts à la consommation, l'ancien patron de Tracfin, Jean-Baptiste Carpentier, disait cet été

avoir attiré l'attention de ses partenaires sur le sujet. « Il s'agit de faire un peu plus attention, de ne pas s'en tenir à la prévention du risque d'impayés, de s'interroger sur l'utilisation des fonds prêtés », avait-il dit.

- Encadrer le recours aux cartes prépayées

Pour les djihadistes, les cartes prépayées sont extrêmement pratiques. On les trouve partout (au tabac, sur Internet et dans les commerces de détail), elles sont facilement rechargeables avec des espèces et peuvent être transportées et dissimulées n'importe où. Surtout, elles garantissent l'anonymat le plus complet : les vendeurs n'étaient jusqu'à présent pas contraints de réclamer l'identité de leurs clients. Les États membres de l'Union européenne (UE) se sont engagés en mai 2015 à faire bouger les choses avant le 26 juin 2017.

Désormais, chaque personne qui souhaite acheter une carte prépayée devra livrer son identité, dès lors que le montant maximum pouvant être stocké mensuellement sur la carte est supérieur à 250 euros. Michel Sapin pousse pour que cette mesure entre en vigueur dès le mois de juin 2016. Mais le ministre des Finances veut aller encore plus loin pour coller à la menace terroriste. Il souhaite d'ores-et-déjà imposer à ses partenaires européens une "prise d'identité automatique" au premier euro dépensé, que ce soit pour acheter une carte prépayée ou la recharger. Les documents d'identité fournis au vendeur devront être numérisés et conservés. Un registre pourrait être créé au niveau européen pour faciliter la centralisation des données.

Les sociétés qui fabriquent les cartes prépayées et qui ont donc basé leur business sur l'anonymat des transactions financières sont particulièrement hostiles à ces mesures.

Bercy leur oppose cependant un argument de poids : les terroristes utilisent ces cartes prépayées pour de petits achats - des centaines d'euros dépensées ici et là - qui s'ajoutent pour former un projet terroriste. Selon le ministère des Finances, les attentats du 13 novembre n'ont pas coûté plus de 30 000 euros.

- Surveiller les comptes « sans banque » ouverts chez les buralistes

Depuis quelques mois, on assiste à une explosion des ouvertures de « comptes-nickel », ces comptes que l'on peut ouvrir chez le buraliste du coin en échange de quelques euros, d'une pièce d'identité et d'un numéro de téléphone. Ils sont abondamment utilisés par les interdits bancaires qui n'ont pas accès aux banques traditionnelles.

Mais les autorités soupçonnent également les djihadistes d'y avoir recours sous de fausses identités et de s'en servir pour effectuer des virements. Au 1er janvier 2016, l'intégralité de ces comptes sera inscrite au fichier Ficoba, ce qui permettra à Tracfin, mais également à l'administration fiscale, aux officiers de police judiciaire (OPJ) et aux magistrats, d'y avoir accès.

- Geler les avoirs terroristes

L'UE doit pouvoir geler les avoirs et comptes en banque des djihadistes et des personnes liées à Daech, assure Michel Sapin. Actuellement, cela n'est possible que pour les personnes qui ont déjà été condamnées ou qui font l'objet d'une enquête.

Autre problème, les délais sont particulièrement longs, et il faut parfois plusieurs semaines entre la décision du conseil de Sécurité de l'ONU et son exécution. La France souhaite imposer un délai de 72 heures maximum. « Le gel des avoirs terroristes sera également

étendu aux avoirs immobiliers et aux véhicules », prévoit le gouvernement.

- Geler les prestations familiales

Le ministère des Finances réfléchit également à un gel des prestations chômage ou familiales lorsqu'un Français est soupçonné d'activités en lien avec le terrorisme. Blessé en Irak, un des suspects de la filière des Buttes-Chaumont, jugé en 2008, avait ainsi été blessé en Irak et avait obtenu une allocation adulte handicapé (AAH) à son retour en France. Un gel des prestations est théoriquement possible, mais difficile à appliquer en dehors de toute procédure judiciaire. « Tout cela pourra être contesté devant le juge », assure-t-on. Un garde-fou suffisant ?

- Éplucher les transferts financiers internationaux

Les services de renseignements français veulent avoir directement accès au système Swift, par lequel transitent 80 % des transferts financiers internationaux. L'objectif est de pouvoir éplucher les flux suspects des ressortissants européens et d'effectuer ainsi un « traitement de masse » de leur data. Un projet ambitieux qui pourrait bien faire tiquer la Cnil (la Commission nationale de l'informatique et des libertés). Et ce, d'autant plus que le gouvernement compte donner à Tracfin, dès le mois de janvier 2016, un accès au Fichier des personnes recherchées (FPR), dont les fameux fichés « S » font partie. Tracfin devrait également avoir accès aux fichiers de la police et de la gendarmerie qui recensent les antécédents judiciaires.

Des mesures largement liberticides, mais justifiées, selon le gouvernement, par la menace terroriste : ce sont en effet, d'après Bercy, des mouvements financiers qui ont contribué, au lendemain des attentats du 13 novembre, à retrouver la trace d'Abdelhamid

Abaaoud, le cerveau présumé des attaques.

Liens : http://www.lepoint.fr/economie/comment-la-france-va-mener-sa-guerre-contre-le-terrorisme-low-cost-08-12-2015-1988068_28.php



Lutter contre le jihad. Une commission du Sénat propose 110 mesures

Afin de mieux "lutter contre les réseaux jihadistes, en France et en Europe", une commission d'enquête sénatoriale a présenté ce mercredi 110 propositions.

Ce travail a donné naissance à un rapport assez technique, constitué de 440 pages et intitulé « Filières jihadistes : pour une réponse globale et sans faiblesse ». Rapport qui a été présenté ce mercredi matin au Sénat.

Ce travail fait suite à un constat : selon nos confrères de Public Sénat, 1432 Français seraient partis faire le jihad en Syrie ou en Irak. Parmi eux, 413 se trouveraient dans les zones de combat. Pour la commission sénatoriale, la France est en retard dans son action contre la radicalisation, alors que dès 2012, les départs de Français pour le jihad se sont multipliés.

« Il a fallu attendre le printemps 2014 pour que soit mis en place un plan anti-jihad comprenant notamment l'instauration d'un point de contact pour les familles souhaitant signaler la radicalisation d'un proche », indique la commission dans son rapport.

Les propositions du rapport Des formations à la détection de la radicalisation

Pour « prévenir la radicalisation », elle préconise notamment de « mettre en place des actions obligatoires de formation à la

détection de la radicalisation à destination de tous les acteurs de terrain » (personnels enseignants, conseillers d'éducation, éducateurs, magistrats en charge des affaires familiales, ect...).

Un centre de prévention de la radicalisation 24 h/24h

Elle veut aussi « renforcer très sensiblement les moyens du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) », afin de lui permettre de fonctionner 24 heures sur 24.

Une formation scolaire à la critique des contenus internet

Elle propose également « d'intégrer dans les programmes scolaires une formation à la réception critique des contenus diffusés sur Internet ».

Plus de postes au bureau de renseignement pénitentiaire

Pour « renforcer la coordination et les prérogatives des services antiterroristes », elle préconise notamment de « tripler dans un délai rapide les effectifs du bureau de renseignement pénitentiaire, en y créant au moins 100 postes supplémentaires ».

Un signalement de contenus simplifié sur internet

Pour « contrer le jihad médiatique », la commission préconise notamment « d'imposer aux acteurs d'internet de permettre aux internautes de signaler les messages contraires à la loi en un seul clic ».

Plus de moyens pour TRACFIN

Parmi les propositions pour « tarir le financement du terrorisme », elle propose de « doubler les effectifs de TRACFIN affectés à la lutte contre le financement du terrorisme ».

« Créer un signalement « combattant étranger » »

Afin de « mieux contrôler les frontières de l'Union européenne », les sénateurs suggèrent notamment « d'augmenter les effectifs de la police de l'air et des frontières (PAF) » et de « créer un signalement « combattant étranger » dans le système d'information Schengen II ».

Un suivi des condamnés pour terrorisme

Pour « adapter la réponse pénale et carcérale », la commission propose de « mettre en place un programme de suivi des condamnés pour terrorisme débutant six mois avant la sortie de prison et s'étendant durant au moins deux ans après la fin de l'incarcération ».

Liens : <http://www.ouest-france.fr/europe/france/lutter-contre-le-jihad-une-commission-du-senat-propose-110-mesures-3317844>

Les notaires Togolais et Français en conclave à Lomé

Le ministre togolais de la Justice Koffi Essaw s'est félicité mardi à Lomé des dix années du jumelage de la Chambre des notaires du Togo et de celle départementale de Basse Normandie (France).

Il s'est réjoui notamment de la « bonne coopération » et a salué le « travail remarquable » des notaires du Togo au titre de l'année 2014.

M Essaw a fait cette intervention en procédant à l'ouverture officielle de la 7^e Université des notaires du Togo, laquelle marque ainsi le 10^e anniversaire du jumelage.

Organisée par la Chambre nationale des notaires du Togo, la rencontre réunit une cinquantaine de notaires venus du Togo et de la Basse-Normandie.

Durant deux jours et tout comme chaque année, ces professionnels de droit vont se prêter à l'exercice de mise à jour de leurs connaissances afin d'être à la pointe du Droit.

Une preuve tangible du désir de faire du notariat togolais, un maillon clé du système judiciaire du Togo, selon le ministre de la Justice.

« Le rayonnement d'une profession se mesurant à sa capacité à offrir aux consommateurs, une prestation de qualité, le rayonnement de la votre passe nécessairement par la recherche de l'excellence et la rigueur dans la discipline. Ces indicateurs appellent le renforcement de vos capacités », a lancé M Essaw à l'endroit des participants.

Deux thèmes sous-tendent cette université à savoir : « Le notaire et la sécurisation de la propriété foncière » et « Le notaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ».

La rencontre de Lomé se veut donc une occasion de définir de nouvelles directives pour faire face aux défis de l'heure : la sécurisation foncière, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

« Dans la lutte contre le blanchiment des capitaux, le notariat offre la capacité inhérente à sa fonction : la transparence de l'acte authentique et l'obligation d'enregistrement, permettent l'irrévocabilité de l'opération et des fonds utilisés et facilitent la traçabilité », soutient Me Dosseh-Adjanon.

A en croire Me Molgah Abougnima Kadjaka, l'avancée technologique que connaît le monde d'aujourd'hui, avec ses réalisations stupéfiantes en matière de télécommunication, facilite les actions illicites.

« La connaissance par le notaire des techniques de blanchiment d'argent, des mécanismes obscurs de financement du terrorisme et du dispositif juridique applicable, fera de lui un acteur clé, dans la dénonciation et l'éradication progressive de ces actes dans nos pays », souligne cette dernière

Liens : <http://www.africatopsuccess.com/2015/01/21/10-ans-de-jumelage-les-notaires-togolais-et-francais-en-conclave-a-lome/>

L'Orient LE JOUR

Financement du terrorisme : Paris veut renforcer le gel des avoirs

Le ministre français des Finances Michel Sapin a appelé hier à une coordination au niveau européen des mécanismes de gel des avoirs et à un contrôle renforcé des importations d'œuvres d'art, pour assécher le financement du terrorisme.

En visite à Berlin, M. Sapin a détaillé les chantiers sur lesquels il veut inciter les Européens à se pencher pour dresser des barrières plus efficaces au financement du terrorisme, un sujet qui tient particulièrement à cœur au gouvernement français après les attaques sanglantes du 13 novembre, et qui sera au menu d'une réunion des ministres des Finances de l'UE le 8 décembre.

« Il faut améliorer les dispositifs de gel des avoirs » des terroristes ou de personnes suspectées de terrorisme, a plaidé le ministre, et ce pas seulement sur les comptes bancaires mais aussi « les immeubles, les voitures » et même « les prestations sociales ». Ces gels devraient valoir dans toute l'Europe sinon « cela permet aux terroristes de (les) contourner ». M. Sapin a également estimé qu'on parlait « beaucoup du financement (du terrorisme) par la vente du pétrole mais pas assez du financement par la vente d'objets d'art ».

Pour tarir cette source de financement, il propose « une harmonisation du contrôle des importations de ces objets » parce que « ce sont nos pays, dans nos pays développés que les gens achètent, parfois sans le savoir, des objets pillés par Daech ».

Ses autres propositions reprennent des idées déjà évoquées ces derniers temps, et notamment dans un courrier adressé en début de semaine à ses 27 homologues de l'UE. Parmi elles une harmonisation et meilleure collaboration des services européens de renseignement sur les flux financiers, et un meilleur encadrement des cartes de crédit prépayées « qui facilitent la vie de nos concitoyens mais aussi celle des terroristes ». « Nous devons lutter contre toutes les formes d'anonymat dans les échanges financiers », a-t-il asséné. M. Sapin a aussi appelé à accélérer la transposition par les pays de l'UE d'une directive européenne antiblanchiment, adoptée en juin dernier mais dont la mise en œuvre n'est pour le moment prévue que d'ici à mi-2017. « Nous ne pouvons pas attendre 2017, il faut aller plus vite », a-t-il dit.

Il a répété son souhait de voir développé un mécanisme européen d'exploitation des données bancaires à grande échelle, à l'image du système américain SWIFT.

Son homologue allemand Wolfgang Schäuble lui a promis son soutien pour « faire pression » le 8 décembre pour une adoption rapide de plusieurs dispositions.

(Source : AFP)

<http://www.lorientlejour.com/article/958308/financement-du-terrorisme-paris-veut-renforcer-le-gel-des-avoirs.html>

La France durcit la lutte contre le financement du terrorisme

Les auteurs des attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis n'ont pas eu besoin de plus de 30.000 euros, ne somme qui semble dérisoire, pour organiser leurs attaques, selon le ministre français des Finances.

La France va prendre de nouvelles mesures contre le financement du terrorisme, en supprimant entre autres l'anonymat des cartes prépayées et en facilitant les gels d'avoirs, a annoncé jeudi le ministre des Finances Michel Sapin lors d'une conférence de presse consacrée à la lutte contre le financement du terrorisme.

"Des terroristes peuvent faire des dégâts gigantesques, d'une violence inouïe (...) avec très peu d'argent: 20.000, 30.000 euros", a déclaré le ministre devant les journalistes.

Et d'ajouter que les auteurs des attentats du 13 novembre à Paris et Saint-Denis n'avaient pas eu besoin de plus de "30.000 euros" pour organiser leur carnage.

Selon M.Sapin, pour réunir cette somme, "il n'y a pas besoin d'énormément de mouvements" d'argent, les locations de voitures et d'appartements ayant été financés par "un cumul de toutes petites sommes", via notamment des cartes prépayées.

Pour détecter ces mouvements de fonds, le ministre entend "resserrer les mailles du filet" et demander un durcissement aux niveaux européen et international.

"Une information rapide sur ces mouvements de petites sommes peut être cruciale pour repérer des menaces terroristes", a souligné Michel Sapin, insistant sur le rôle joué dans l'enquête sur les attaques du 13 novembre par l'organisme de lutte contre les trafics financiers Tracfin.

Plusieurs mesures ont été annoncées après les attentats de Paris pour renforcer la lutte contre le financement du terrorisme, dont un accès direct de Tracfin au fichier des personnes recherchées (FPR).

Liens

<http://fr.sputniknews.com/france/20151203/1020027932/france-lutte-financement-terrorisme.html>